

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE
 ANGLETERRE, HOLLANDE
 ETATS-UNIS

Rédaction et Expédition
 BUREAU: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

ALLOCUTION

DE

MGR HAQUARD, EVÊQUE DE VERDUN,
 AUX ENFANTS DE SAINT-PAUL A PARIS
 DANS LEUR PETITE CHAPELLE
 LE LENDEMAIN DE LA CONVERSION DE SAINT PAUL
 le 26 janvier 1880

Mes chères enfants,

C'était en 1853. Vous voyez que bien des années se sont écoulées depuis lors, mais ce souvenir restera toujours présent à ma mémoire. C'était en 1853; je descendais dans la prison Mamertine, cette prison où furent enfermés saint Pierre et saint Paul et qu'ils ont rendue si célèbre.

Je n'ai pas à vous faire ici mes enfants, l'histoire des impressions que j'ai ressenties, je vous dirai seulement trois ou plutôt cinq mots.

Cette prison est creusée au-dessous du sol, c'est une prison souterraine. Sur l'arc qui soutient la voûture, on lit cette inscription: *Verbum Dei non est alligatum.*

Or, en descendant les marches de cet escalier souterrain, je méditais sur les chaînes de saint Paul, de cet apôtre qui se faisait une gloire de porter les fers pour le nom de Jésus-Christ, et je me demandais comment, du fond de cette étroite et obscure prison, il pouvait encore exercer son apostolat et convertir les âmes jusqu'aux extrémités du monde. Je cherchais par quel moyen ce captif enchaîné pouvait arriver à cet immense résultat.

Et lorsque, levant les yeux, mon regard rencontra l'inscription que je vous citais tout à l'heure, j'ai compris que les fers n'avaient pas le pouvoir de retenir captive la parole de Dieu: *Verbum Dei non est alligatum.*

Et aujourd'hui, mes enfants, en entrant dans votre maison, je me suis rappelé ces paroles prophétiques, et j'ai trouvé que l'Œuvre de Saint-Paul leur donnait une réalisation frappante.

Non, mes enfants, la parole de Dieu ne pourra jamais être enchaînée!... Ah! plutôt à Dieu qu'on pût enchaîner l'erreur dont la licence est funeste à tant d'âmes! Hélas! elle est libre aujourd'hui l'erreur: plus que jamais elle use et abuse de la liberté; elle gagne du terrain; chaque jour elle fait des progrès épouvantables: elle devient effrayante...

Eh bien, mes enfants, il faut lui opposer partout la vérité; il faut donner à cette vérité le plus d'expansion possible. C'est là le but que s'est proposé le fondateur de votre Œuvre...

En ne la considérant qu'à l'extérieur, on pourrait croire qu'elle se borne à former et diriger des imprimeries: mais son but est plus élevé... Lorsque vos mains se meuvent sur les casiers, vous ne travaillez point seulement à composer de bons livres: la foi, le dévouement qui inspirent vos actes donnent des ailes à la parole de Dieu qui s'élanche, avec la vélocité de l'aigle, jusqu'aux extrémités du monde pour réchauffer, vivifier, convertir les âmes. Oui, mes enfants, par la grâce qui habite en vous, vous ajoutez une nouvelle vie, une nouvelle flamme, un nouvel esprit aux pensées dont vous imprimez les signes...

J'admire ces Sœurs de Charité qui, sur un simple vœu de leur Supérieure, expriment parfois le jour même de leur départ, s'en vont jusque sur les plages les plus lointaines pour évangéliser les pauvres païens: mes enfants, vous êtes aussi, vous, des missionnaires. Vous avez quitté patrie, famille pour venir dans un pauvre atelier sous le regard de Notre Seigneur Jésus-Christ rendre visible la parole sainte et la

prêcher dans le monde... Vous ne voyez point tout le bien que vous faites; mais vous sanctifiez certainement des âmes, cela suffit! Votre vie est belle, votre profession est noble; Dieu vous a accordé un privilège, une grâce particulière qui vous fait participer à la vie de l'Apôtre. Saint Paul, dans presque toutes ses Epîtres, parle avec reconnaissance de ceux qui l'aidaient et l'assistaient dans ses besoins: vous êtes ses ouvrières, ses assistantes, ses collaboratrices dans l'Œuvre de l'Apostolat. Vous êtes Dieu de votre vocation; elle est grande... Dans le monde on ne la comprend pas: on la trouve peut-être bizarre; mais, ne vous préoccupez pas de ce que pense et dit le monde qui ne sait estimer les choses de Dieu... Pour moi, je vous félicite, je vous bénis, car vous êtes conduites par la foi et la charité. Laissez vous toujours guider par les maîtres éclairés, par les directeurs qui veillent sur vous avec tant de dévouement. Vous ne pouvez que croître en vertu sous leur conduite...

L'Œuvre de Saint-Paul manquait: elle vient remplir un souhait de l'Eglise ataquée de nos jours par une Presse perversité. Vous êtes les premières appelées; vous êtes les pionniers d'une Institution future: c'est une grande grâce! Pour mon compte, je fais des vœux pour que votre Œuvre soit de plus en plus répandue et appréciée. *Emitte spiritum tuum et creabuntur...*

Mes enfants, peut-être cette pensée se présente quelquefois à votre esprit: — Ma vie est-elle bien utile? Hélas! dans le monde, il y a tant de vies qui se perdent! tant d'existences stériles! Vous pouvez vous réjouir, votre vie est bien employée: vous travaillez pour Dieu; vous répandez sa parole qui seule peut sauver le monde...

L'Œuvre à laquelle vous consacrez votre vie n'est encore que le petit grain de sénévé

caché dans la terre; mais il va se développer, il sera bientôt un grand arbre étendant au loin ses rameaux, et les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les âmes avides de vérité, viendront se reposer sur ses branches...

CONFÉDÉRATION

Le onzième rapport de la Société helvétique de bienfaisance de Venise constate comme la plupart des comptes rendus des associations du même genre, l'augmentation pendant l'année 1879, du nombre des voyageurs de nationalité suisse à la recherche de moyens d'existence que, pour la plupart ils ne trouvent pas. Les charges de la Société s'en sont naturellement ressenties. Elle a distribué 91 secours à 73 ressortissants de 16 cantons pour une somme totale de 855 10 Livres tandis que l'année précédente la dépense ne s'était élevée qu'à 761 55 Livres. Par compensation, le capital s'est accru de 488 46 Livres. La Société ne compte que 61 membres.

NOUVELLES DES CANTONS

Vaud. — Par testament homologué le 1^{er} mars, le Dr Borne, décédé dernièrement à Renens, a légué à la Bibliothèque cantonale vaudoise sa bibliothèque d'environ 1000 volumes, plus un très bel herbier encadré, comprenant plusieurs milliers d'échantillons de la flore et de la faune européennes.

La succession du Dr Borne, consistant soit en immeubles, soit en fonds placés, en objets d'art et mobiliers, est échue à l'Académie de Lausanne, sous certaines conditions trop longues à détailler. Si l'Académie de Lausanne n'accepte pas la succession, l'académie la plus diligente qui remplira les conditions fixées par le Dr Borne en recueillera la propriété.

« Au milieu d'une touffe d'herbe humble, mais vigoureuse, j'y voyais briller comme une goutte de sang.

« Et près de cette touffe d'herbe, je croyais voir un homme étendu, nu, pâle, blessé à mort.

« Il me regardait avec douceur; ses lèvres blanchissantes s'entr'ouvraient pour un sourire que n'a point la vie.

« Et sur son visage brillant et heureux je trouvais à la fois les traits de mon père et ceux de mon frère, et ceux de nos enfants.

« Il me disait: « J'ai été amené captif du fond des Gaules, pour être livré aux bêtes et au peuple romain.

« La clémence du Christ m'a visité dans ma prison: il m'a envoyé son pontife, et j'ai reçu le baptême.

« On m'a offert la liberté et la vie si je voulais abjurer le Christ; mais je n'ai pas rejeté le don du Christ et j'ai préféré mourir.

« Je suis mort pour le Christ, je suis mort pour le Christ! Que le ciel soit loué à jamais! Qu'il règne à jamais!

« J'ai laissé des fils et des frères dans ma pauvre cabane des Gaules. O Christ! que ton baptême descende sur eux.

« O Christ! Je suis mort pour toi. Que ta foi ne s'éteigne jamais dans la race de tes martyrs!

« Et ce corps ou cette forme, comme un reflet de lumière qui se déplace monta vers la loge de César et disparut.

« Il ne resta que la touffe d'herbe, au milieu de laquelle brillait toujours quelque chose qui semblait une goutte de sang.

jour saluée par l'artillerie du fort Saint-Ange, jusqu'à la dernière lueur des lanternes de la coupole.

« Le roi de Naples et sa famille et plusieurs autres princes assistèrent à la messe papale. Tu connais la grande place qui s'étend devant le palais Farnèse, demeure de François II. Quand ce prince et la reine rentraient de la cérémonie pontificale, ils l'ont trouvée couverte des paysans des provinces napolitaines, hommes et femmes, aux costumes pittoresques, venus selon leur coutume, pour assister aux fêtes et pour acclamer leurs souverains légitimes. C'est avec peine que les voitures royales ont pénétré dans le palais, où il n'y a ni gardes, ni sentinelles; et les paysans envahissant la cour d'honneur, ont suivi le roi au premier étage, encombré les escaliers, les galeries, les salles d'attente. Leurs majestés ont voulu d'abord se dérober à une scène si inattendue; mais force a été de céder, et François II et la reine, très émus tous les deux, se sont laissés aller au bonheur de goûter ce témoignage d'une vraie et naïve fidélité. Puis, à peine rentrés dans leurs appartements, ils ont chargé le duc della Regina, le prince et la princesse Scaletta de congédier ces braves gens et de leur recommander de retourner dans leurs pays, d'y vivre dans la paix et l'obéissance aux lois, en attendant les événements dont Dieu seul dispose.

« Voilà bien des histoires, ma chère Edith: je sais qu'elles intéresseront la foi politique et religieuse. N'est-ce pas? Raymond ne me gardera pas rancune, si je me donne à toi seule aujourd'hui: il sait bien, d'ailleurs,

qu'entre vous deux mon cœur n'est pas divisé et le soin jaloux avec lequel il veille sur ton bonheur, en est la meilleure garantie. Vous en êtes convaincu, M. le comte? Recevez donc alors mes fraternels embrassements.

Je quitte Rome demain et je retourne à Velletri, veiller sur les brigands... napolitains.

Rome, le 2 avril

UNE FLEUR DU COLISÉE.

« Depuis quelques jours je n'avais pas vu le Colisée; depuis quelques jours le printemps est venu à tire-d'aile.

« Quand le printemps arrive, il se pose d'abord au Colisée. Là où le martyre a premièrement fleuri, là naissent les premières fleurs.

« Ce matin j'y suis entré, par un clair soleil. J'avais laissé la pierre nue; j'ai trouvé une corbeille de verdure embaumée.

« Mille oiseaux chantaient, mille fleurs s'épanouissaient, fleurs d'or, fleurs d'azur, fleurs de pourpre.

« Quel hosanna disaient les oiseaux, quels parfums répandaient les fleurs! Que le soleil était doux, que mon cœur était joyeux!

« Un oiseau chantait sur la Croix; au pied de la Croix je vis une touffe de marguerites blanches tachetées de rouge.

« Il y avait des violettes à l'entrée de ces gueules d'enfer par où s'élançaient les tigres et les lions.

« J'eus une pensée ou plutôt une vision qui envira mon âme. Je regardais au pied de la loge de César :

71 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

LA SEMAINE-SAINTE. — MISSIONS DONNÉES AU PEUPLE ROMAIN.

Rome, le 2 avril 1866

« A M^{me} la Comtesse de***

« Et par droit de conquête et par droit d'arrogance.

« On a beau les fuir, on les retrouve partout, avec leurs lorgnettes et leur sans-gêne insolent.

Hier, la solennité de Pâques a été aussi splendide qu'à l'ordinaire, depuis l'aube du

— Ces jours derniers, un habitant des Ormonts ayant vendu du bois à un négociant d'Aigle, en reçut le paiement en billets de banque.

Comme le vendeur avait des emplettes à faire, il voulut changer un de ses billets, mais on le lui refusa, parce que sa couleur ne correspondait pas au chiffre indiqué 50 fr.

Le billet fut examiné et l'on vit qu'il était très bon et que c'était même un billet de 500 fr. de la Banque fédérale, que l'acheteur du bois avait donné pour 50 fr.

Heureusement pour lui, il était tombé sur un brave homme, qui s'empressa d'aller chez son acheteur et, son billet à la main, lui dit :

— Monsieur, ce billet ne me convient pas, donnez-moi 50 fr. en placement.

L'acheteur récrimine et taxe de mélicieux le citoyen des Ormonts. Mais reconnaissant ensuite le chiffre, il remballa aussitôt sa mauvaise humeur, et partagea avec le consciencieux vendeur une série de déris.

Valais. — Facinet, le faux monnayeur, dont nous avons parlé dernièrement, a failli être pris, il y a quelques jours, dans un mayen de Saxon, où sa retraite avait été signalée. Un gendarme vigoureux, bien connu pour son courage et son habileté, y pénétra pendant que deux de ses collègues faisaient le guet autour de la maison. Malheureusement, pour un motif qui n'est pas encore bien éclairci, ce gendarme reçut du locataire du mayen un coup de marteau qui lui enleva toute possibilité d'agir. Pendant ce temps le malfaiteur gagna le large sans qu'on pût l'atteindre.

— Le comité cantonal de la Société des fanfares réuni à Sion le 10 février dernier a décidé que la fête cantonale de musique aura lieu cette année. Martigny a été désigné pour le lieu de cette réunion qui est fixée au 9 mai prochain.

— Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'Intérieur pour la contribution fixée par le décret sur le phylloxera, à réunir per modum unius plusieurs petites propriétés en vignoble situées rière la même commune et appartenant au même propriétaire, lorsque chacune de ces propriétés n'atteint pas le chiffre de 100 francs.

— Le consorsage de la montagne de Zheppes, rière Trient, ayant vendu, sans les formations légales, des bois provenant de la dite montagne, pour une valeur de 120 fr., le conseil d'Etat a prononcé contre le dit consorsage une amende de 30 fr., et 60 fr. à payer à titre de confiscation des bois.

Genève. — Le Grand Conseil a voté une allocation de 17,000 francs en faveur de l'exposition de Melbourne.

— MM. les conseillers d'Etat Chauvet et Bourdillon ont été délégués pour signer avec la banque de Paris et des Pays Bas la convention relative à l'unification de la dette genevoise. (Genevois.)

— On lisait dernièrement dans l'*Intellegenzblatt* de Berne, l'entrefflet suivant :

« La société pour l'exploitation des brevets Raoul Pictet n'a eu qu'une courte existence. Fondée en 1876, l'assemblée générale du 3 de février de l'année courante a prononcé sa dissolution. Comme l'on sait, on se promettait dans le temps

« Je m'approchai pour baiser la place où était tombé le martyr amené des Gaules, aux pieds de César.

« Et ce que j'avais vu comme une goutte de sang était une petite fleur que je cueillis et que j'emportai sur mon cœur. »

(Louis VEUILLOT.)

Rome, 29 avril

SAINTE CATHERINE DE SIENNE. — SAINTE MARIE SOPRA MINERVA.

Pie IX, sur les instances du sénat et du peuple romain, *senatus populus que romanus*, vient de déclarer sainte Catherine de Siègne seconde patronne de Rome. Un *Triduo* solennel a eu lieu à l'église des Dominicains, Sainte-Marie de la Minerve, où repose son corps, sous le maître-autel. Le dernier jour du *Triduo*, j'ai pu venir à Rome avec mes amis : c'était un samedi et nous avons pu rester aujourd'hui dimanche.

Un grand concours de peuple s'est fait à la Minerve. Un immense tableau placé sur la façade de l'église représentait sainte Catherine à genoux devant Grégoire XI et lui révélant le vœu qu'il avait fait en secret de ramener à Rome la papauté séjournant à Avignon depuis plus d'un demi-siècle. L'illumination était éblouissante et faisait éclater la richesse des marbres et des peintures de la belle église gothique nouvellement restaurée.

« du procédé Pictet pour la production des basses températures les plus incommensurables succès, à peu près comme des lampes merveilleuses d'édition. »

Le *Journal de Genève* a immédiatement relevé cet entrefflet, dont l'intention malveillante se dissimulait assez mal, dit-il, sous des formes ambiguës et cauteleuses.

Ces quelques lignes avaient en effet pour but évident de laisser croire que la société formée pour l'exploitation des brevets Raoul Pictet et Cie aurait fini par une liquidation ruineuse. Or personne n'ignore à Genève qu'il n'en est rien et que dans l'assemblée du 3 février, les actionnaires ont simplement accepté la proposition d'achat qui leur était faite par des capitalistes de Paris. Et cette vente s'est faite dans des conditions normales, puisque les actionnaires rentrent dans leur capital avec les intérêts.

Il n'y a donc aucune analogie entre cette affaire et les déplorables humbugs qui ont, ces derniers temps, si malheureusement compromis le nom d'Edison.

Cette rectification n'était du reste pas nécessaire pour tous ceux qui, connaissant M. R. Pictet, savent la place honorable que son caractère et ses talents lui ont acquise parmi ses concitoyens.

CANTON DE FRIBOURG

Avis

Un Comité vient de se former pour s'occuper de la décoration de quelques rues de notre ville, à l'occasion de la réception solennelle de Monseigneur Cosandey.

L'arrivée de Sa Grandeur aura lieu au commencement de la semaine prochaine. Le jour et l'heure seront annoncés ultérieurement.

Le Cortège officiel parcourra l'Avenue de la gare, la rue de Romont, la rue de Lausanne et la rue du Pont Muré, d'où il se rendra à la Collégiale de Saint Nicolas.

Le Comité des décors, après avoir pris l'initiative d'un arc-de-triomphe, espère que les habitants des Rues sus-mentionnées voudront bien, dans la mesure du possible, orner tous les étages de leurs maisons.

Il lui semble, en outre, très désirable que les magasins soient fermés pendant toute la durée du Cortège.

Fribourg, le 4 mars 1880.

Le Comité.

Société fribourgeoise de Secours en cas de décès

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche, 14 mars prochain, au bâtiment de l'école des filles. Les tractanda sont :

Rapport de la gestion du Comité ;
Rédiction des comptes ;
Nomination du Comité et de la Commission examinatrice des comptes ;
Propositions éventuelles.

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont priés d'y assister en grand nombre.

Les personnes qui désirent se faire admettre sont invitées d'envoyer leur déclaration médicale au Comité avant sa prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 10 mars prochain.

Le sénateur romain et les conservateurs ont assisté à la messe célébrée par le cardinal Guidi, en grand costume d'apparat et à l'offertoire ils se sont avancés vers l'autel pour offrir à la sainte les oblations de la ville de Rome.

Sainte Catherine de Siègne mérite assurément ces honneurs et ces hommages ; elle fut véritablement le plus illustre et le plus courageux champion de la papauté, à son époque et c'est elle qui, par ses prières et ses exhortations au souverains pontifes, l'a ramenée à Rome.

Velletri, le 1^{er} mai

LE PALAIS DES CÉSARS. — SOUVENIRS PAIENS. — SOUVENIRS CHRÉTIENS.

Pendant notre court séjour à Rome nous avons visité de nouveau le Palatin : on venait de faire de nouvelles découvertes dans la partie fouillée par ordre du Saint-Père et nous étions heureux de les voir. J'en profite pour relater ici mes impressions sur ce mont Palatin, sur lequel la Rome primitive fut bâtie et qui, plus tard, lorsque Auguste y eut fixé sa demeure, fut occupé peu à peu, au moins la plus grande partie, par les constructions de la demeure impériale.

(A suivre.)

Dans la huitaine il sera procédé à la perception de la cotisation en cas de décès en faveur des enfants de M. J. C. mort le 2 du mois.

Le Comité.

L'art. 25, dispositions transitoires, du règlement pour le *herdbook* de la Suisse romande, fixe au 10 mars 1880, le terme pour la remise des demandes d'inscription de la première série.

En présence du fait que les décisions prises à Romont n'ont pu être portées à la connaissance des éleveurs qu'assez tard ; considérant qu'il est de grande importance de faciliter autant que possible les inscriptions à la première série, le bureau de la Société d'agriculture de la Suisse romande a décidé que le terme pour ces inscriptions serait reculé jusqu'au 31 mars 1880. Passé cette date aucune demande ne sera plus admise.

On écrit de Sion à l'*Ami du Peuple* :

« La malheureuse politique du *Bien public* a son contre coup en Valais. Tous les trembleurs et conservateurs de mauvais aloi font chorus avec les radicaux pour chanter les louanges de cette triste feuille.

« Ils ne jurent que par elle, à tel point qu'on croirait qu'il n'y a plus chez nous de radicaux proprement dits, mais seulement des *bienpublicards*. Les mêmes hommes qui faisaient récemment de la propagande en faveur de la *Democratia catholique* (journal vieux catholique), de la *Lanterne* et du *Carillon* (journaux communistes), se font les porte-paroles enthousiastes du *Bien public*, qui est étalé avec complaisance dans tous les établissements radicaux. »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

Correspondance particulière de la Liberté

Paris, 3 mars.

Les articles de la loi contre la liberté d'enseignement votés dans la séance d'hier, ne sont que les corollaires de l'art. 7 : ce sont des moyens différents d'atteindre se même but, la destruction, l'étouffement de l'enseignement catholique.

La conclusion du discours si remarquable de M. Buffet, exprimait cette pensée d'une manière formelle. L'honorable sénateur avec une inflexible correction de méthode, avec la netteté, la précision, la force de son admirable et puissante dialectique, a disséqué tous les articles du projet et a prouvé d'évidence qu'ils étaient inspirés par le plus détestable esprit jacobin.

La discussion du principal article commencera demain. Malgré le nombre considérable d'orateurs inscrits, on pense que les débats seront terminés samedi et que le scrutin aura lieu, ce jour-là. La gauche voudrait bien retarder le plus possible le vote de l'art. 7, afin de permettre aux recrues ministérielles d'arriver. Mais pour cela il faut prolonger la discussion et, dans ce grand tournoi oratoire, les magnifiques succès des orateurs de la droite et la faiblesse inouïe des avocats ministériels, produisent, de l'aveu général, un déplorable effet, non pas seulement dans le Parlement, mais dans le pays en proie à une réelle émotion.

Aussi, les gauches paraissent elles décidées à réclamer la clôture, dans la séance de samedi, à l'imposer s'il le faut, comme elles l'ont odieusement imposée, lors de la discussion générale, afin d'enlever la parole à MM. Buffet et Dufaure. Le ministère emploie toute son influence, met en avant tous les procédés politiques dont il peut disposer pour influencer le centre gauche.

Il ne craint pas de faire valoir les graves motifs de la situation politique en Europe, pour demander qu'on n'affaiblisse point le cabinet de Freycinet, en repoussant l'art. 7. Cet échec parlementaire provoquerait un remaniement ministériel et surtout créerait au gouvernement des embarras avec la Chambre des députés.

Toutes ces raisons assignées sont fallacieuses. Si M. Jules Ferry est battu, comme cela paraît certain, il n'aura qu'à céder son portefeuille à un ministre plus judicieux, plus libéral, à l'esprit non hanté par les fantômes cléricaux. La situation politique européenne n'a rien de commun avec l'article 7. Tout au contraire, son adoption ne produirait sur les gouvernements étrangers qu'un déplorable effet. Les dissidents de la gauche le comprennent parfaitement ; aussi résistent-ils aux sollicitations dont on les

entoure, et, n'hésitent ils point à affirmer que l'art. 7 sera repoussé par une majorité de 10 à 15 voix.

Vous vous expliquerez difficilement sans doute l'insistance apportée par nos amis de la droite pour arracher à M. Jules Ferry la promesse publique que les détenteurs de diplômes reçus à la suite d'examens subis devant le jury mixte, pouvaient se considérer comme ayant un titre absolument définitif, équivalant à ceux obtenus devant les jurys de l'Etat.

Cette mesure était nécessaire, car au ministère de l'Instruction publique où la question avait été préalablement posée on avait contesté l'efficacité de ces diplômes.

C'est pour empêcher tout acte arbitraire du ministre de l'Instruction publique que M. Jules Simon a posé la question, non pas à M. Jules Ferry, mais au ministre de la justice.

M. Gazot a déclaré catégoriquement que le ministre de la justice se conformerait au respect des droits acquis et à la règle élémentaire de la non-réactivité des lois, en attribuant, la même valeur, sans distinction d'origine, aux diplômes délivrés sous l'empire de la loi de 1875. Vous remarquerez qu'il a parlé tant en son nom, qu'au nom du gouvernement.

M. Jules Ferry aurait préféré indubitablement que cette question n'eût point été portée à la tribune, pas plus que la question de MM. Paris et Chesnelong sur la gratuité des inscriptions, dans laquelle nos deux honorables amis ont fait intervenir le ministère des finances et le gouvernement. La confiance dont jouit le ministre de l'Instruction publique nécessitait encore une fois ces garanties publiques.

On remarquait, hier, dans les couloirs du Sénat, la présence de M. Challemel-Lacour de retour de Berne, dans la matinée. M. Jules Ferry que le ministère paraît résolu à abandonner, compte beaucoup sur M. Challemel-Lacour pour la défense de l'art. 7. C'est le seul orateur de la gauche avec M. de Freycinet dont le talent et l'autorité pourraient figurer dignement à côté des orateurs de l'opposition et exercer quelque influence sur le groupe des hésitants du centre gauche.

Bien que M. Teisserenc de Bort soit en congé, il a été formellement invité à ne pas venir au Sénat pour la discussion de l'art. 7, parce qu'on a des raisons de supposer qu'il voterait contre cet article. De tels procédés sont vraiment odieux ; il nous paraît difficile que M. de Freycinet puisse les employer personnellement, et même les tolérer.

On prétend qu'il a été vaguement question d'interpeller M. de Freycinet au sujet du départ du prince de Hohenlohe, mais le président du conseil aurait déclaré qu'il se refuserait absolument à répondre.

Les hautes sphères officielles ont été très vivement et désagréablement surprises des 6,000 voix obtenues, à Narbonne, par le citoyen Digeon, ex-communard amnistié. Pour pallier ce qu'a de fâcheux et de menaçant un pareil résultat, on s'est empressé de dire que les conservateurs, privés de candidats, avaient dû voter pour celui des intrançaisants. C'est une pure hypothèse que rien ne justifie et que réfute, d'ailleurs, la décomposition du scrutin, laquelle montre que les conservateurs se sont renfermés dans une abstention systématique. Il reste donc un fait brutal : l'attestation des progrès que font les idées violentes dans certains milieux déjà signalés par de tristes souvenirs révolutionnaires.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 3 mars

Je m'empresse de vous adresser la traduction du discours adressé par Notre Très Saint-Père le Pape au Sacré Collège, en réponse à l'adresse lue par le cardinal-doyen, l'Eme Di Pietro, dans l'audience solennelle du 2 mars, veille de l'anniversaire du couronnement de Léon XIII :

« Nous accueillons avec une véritable complaisance les félicitations et les vœux qui, par votre intermédiaire, Monsieur le cardinal, Nous sont exprimés au nom de tout le Sacré Collège, à l'occasion du deuxième anniversaire de Notre couronnement. Les liens de l'affection toute spéciale qui Nous unissent si étroitement à tous et à chacun des membres du Sacré Collège, Nous rendent ces souhaits souverainement agréables et Nous excitent à vous témoigner notre gra-

titude dans les termes de la plus vive satisfaction.

« Pendant les deux années déjà écoulées de Notre Pontificat, au milieu des soins très graves du ministère apostolique, bien supérieur à nos pauvres forces. Nous sommes sentis grandement réconfortés, non-seulement par le secours céleste qui Nous a été accordé opportunément, mais aussi par l'assistance pressée et assidue que Nous a toujours prêtée le Sacré-Collège. Et, tandis que Nous gardons la confiance de ne voir jamais Nous manquer l'un et l'autre secours, ce Nous est aussi un motif de concevoir de bonnes espérances et de persévérer avec alacrité dans la voie entreprise, que de connaître la force divine et l'efficacité surnaturelle dont Jésus-Christ a voulu que son Eglise et le Pontificat Romain fassent dotés pour le bien de la famille humaine.

« Vous venez de le rappeler très opportunément, Monsieur le cardinal : A travers tous les siècles, même dans les temps les plus barbares et les plus périlleux de l'ère chrétienne, l'Eglise de Jésus-Christ et les Pontifes romains ont été pour les nations les apôtres du salut et les maîtres de la véritable civilisation. Par la pure lumière des vérités évangéliques, ils ont dissipé les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance ; ils ont maintenu fermes, contre tous, les principes d'ordre et de justice ; ils ont éteint les discordes civiles et, par le moyen de la charité, ils ont unis dans la paix les esprits les plus contraires ; aux princes, ils ont concilié le respect, l'obéissance, l'amour de leurs sujets ; aux peuples, ils ont procuré des secours correspondants aux divers besoins de la vie spirituelle et terrestre. Les progrès mêmes, vraiment dignes de ce nom, desquels notre époque est si fière, doivent beaucoup à l'action bienfaisante de l'Eglise qui, de mille manières, se promett, les bénit et les fait servir au profit véritable de l'homme. Ah ! combien l'avenir ne serait-il pas plus épouvantable si, en des temps d'une si grande audace de projets, d'un si terrible déchaînement des passions, il n'y avait pas au monde l'Eglise, cette arche de salut, cette cité de refuge où sont gardés, pour la défense commune, la vérité religieuse et les principes de toute justice !

« Puisque donc il a plu au Seigneur, dans ses inscrutables desseins, de confier à Nous, comme au Chef de l'Eglise, ce pouvoir surhumain et providentiel, c'est Notre devoir d'en maintenir les droits intacts et inviolables contre les prétentions de qui que ce soit et d'en réclamer constamment l'indépendance et la liberté. Nous sommes aussi pénétrés du devoir qui Nous incombe de faire de mieux en mieux connaître et aimer l'Eglise, d'en répandre du mieux que Nous pouvons les bienfaisantes influences sur tout l'univers et de lui concilier l'adhésion et le respect de tous.

« A ce très noble but, Nous avons consacré et Nous consacrons Nos forces et tous les instants de Notre vie, assuré que Nous sommes de pouvoir toujours compter sur la coopération efficace du Sacré Collège, assuré aussi que, dans cette époque orageuse, l'Eglise saura, comme toujours, se montrer la véritable bienfaitrice de l'humanité, et, le Pontificat Romain, le vrai secours des peuples.

« Animé de cette confiance, il Nous est doux d'accorder du fond du cœur la Bénédiction Apostolique à vous, Monsieur le cardinal, et à tout le Sacré-Collège, comme le gage de Notre affection toute particulière et comme l'augure des faveurs célestes. »

France. — L'épuration financière n'est pas sans causer de gros scandales, tant par l'iniquité de plusieurs révocations que par le caractère peu justifiable de certaines nominations contraires aux prescriptions légales et aux convenances.

Cependant le Temps annonce un nouveau mouvement. A ce sujet, il est piquant de citer les réflexions du Journal des Débats :

« On va recommencer à frapper. Nous ne savons pas quelles seront les nouvelles catégories d'exclus ; après avoir mis de côté les fonctionnaires coupables d'avoir des parents dans l'opposition, qui va-t-on maintenant proscrire ? On n'est toujours le fils de quelqu'un, comme dit Bridouison ; on est toujours parent de quelqu'un à qui quelqu'un veut du mal et parent de quelqu'un à qui quelqu'un veut du bien, et nous avons grand-peur qu'on ne fasse dans les mouvements du personnel quelque distinction de genre. Nous nous en affligeons un peu pour de braves gens qui sont mis en retrait

d'emploi sans avoir de retraite, et beaucoup pour la République qui se fait des ennemis à plaisir. Nous allons voir encore courir de porte en porte des mendiants de cautionnements ; nous pourrions nous amuser de certaines scènes grotesques comme celle de ce maire improvisé receveur, qui voulait faire servir à couvrir sa gestion le cautionnement du révoqué qu'il venait remplacer. Tout cela peut faire rire, mais c'est triste pour les fondateurs de la République conservatrice de M. Thiers. »

La tristesse sera-t-elle, du moins, une bonne conseillère ?

Rome. — Le 3 mars, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du pape, une messe solennelle a été dite à la chapelle Sixtine. Tous les ambassadeurs en grand costume, plusieurs personnages importants, trente-et-un cardinaux, cent archevêques et évêques y assistaient. La cérémonie a eu un éclat que l'on n'avait pas encore vu depuis 1870. Le pape avait revêtu les habits pontificaux de grande solennité.

Angleterre. — Une correspondance de Londres nous annonce un accident arrivé au cardinal Newman.

Le cardinal, en se promenant dans son appartement, s'est embarrassé le pied dans sa soutane et est tombé contre l'angle d'un meuble massif. Les médecins appelés aussitôt ont constaté qu'une des côtes était fracturée.

Nous sommes heureux d'ajouter que Son Eminence, après cet accident, n'a éprouvé aucun symptôme alarmant, et qu'on est rassuré sur son état.

Allemagne. — Un recueil allemand, le Gartenlaube, donne les détails suivants sur la misère de la Silésie.

Les chaumières des paysans sont en pisé avec une seule petite fenêtre où le papier remplace les vitres. Les enfants couchent sur de la mousse ramassée dans les bois. Eux et leurs parents sont dépourvus de vêtements et de chaussures, réduits pour toute nourriture à quelques débris de légumes réservés d'ordinaire aux bestiaux. Le manque de vêtements est si absolu que les paysans ne peuvent plus sortir de chez eux. Ils s'occupent comme ils peuvent pour ne pas mourir complètement de faim. Les ouvriers gagnent en moyenne 70 centimes par jour. Trois cent cinquante écoles sont sans instituteurs, vingt mille enfants ne vont à aucune école. Comme tout cela n'est nullement une nouveauté et que la misère est ancienne en Silésie, la population est tombée à un degré de saleté et de sauvagerie qui passe toute imagination.

— D'après le correspondant berlinois de la Gazette de Francfort, on pense que le projet de loi militaire sera adopté à une majorité de 30 à 40 voix, parce qu'il ressort des déclarations de M. de Bennigsen que la plupart des nationaux libéraux voteront pour le projet sans proposer de modifications.

— Dans sa séance du 2 mars, le Parlement allemand a adopté une proposition de M. Bennigsen (aile droite du parti libéral-national), tendant à renvoyer le projet de loi militaire à une commission de 21 membres.

Au cours de la discussion, MM. de Frankenberg (conservateur-libéral), de Maltzahn Gœtz (conservateur), Gheist (libéral-national), ont appuyé le projet de loi.

M. de Stauffenberg (aile gauche du parti libéral-national) a déclaré que tous les partis reconnaissaient la nécessité de maintenir la puissance militaire de l'Allemagne, mais qu'il ne fallait pas lier, pour sept ans, les mains au futur Parlement.

M. Windthorst (centre) a fait également ressortir que tous les partis étaient prêts à protéger l'intégrité du territoire allemand ; mais il a ajouté que cela n'empêchait pas de soumettre au rigoureux examen d'une commission le projet concernant l'augmentation de l'effectif de l'armée, dont la nécessité n'était pas suffisamment prouvée.

M. Bebel (socialiste) a constaté la nécessité d'une augmentation des forces militaires de l'Allemagne. « Si un ennemi extérieur menace le territoire allemand, a dit cet orateur, les socialistes le combattront aussi. »

— La discussion du nouveau projet de loi militaire vient de commencer au parlement de Berlin. Le comte de Moltke a parlé des premiers. L'illustre général n'a manqué ni de prudence ni de netteté. S'il gémit de ce qu'une nécessité de fer force la nation allemande à s'imposer de nouveaux sacrifices, il ne voit pas qu'il y ait autre chose à faire que de s'y soumettre. Les armements de la France et de la Russie ont pris un développement trop considérable pour que l'Etat placé entre ces deux puissances ne prenne pas ses

précautions. Qu'on songe aux ruines étalées encore sur le Rhin et le Neckar... On ne saurait douter que ses arguments et son éloquence ne donnent gain de cause au gouvernement.

Deux phrases de cette courte harangue donnent quelque peu à penser, car elles entrent comme une porte sur les dernières du projet de loi. Les voici :

« La défiance des nations à l'égard des unes des autres serait mieux dissipée par une entente de gouvernement à gouverner, nement que par la confusion habélique des parlements humanitaires internationaux... Nous devons rester en paix et aussi nous protéger contre l'étranger dans la mesure de nos forces ; nous ne serons peut être pas tout seuls pour cela. »

— Un service solennel a eu lieu à la chapelle de l'ambassade de Russie à l'occasion du 25^e anniversaire de l'avènement du tsar au trône. On remarquait parmi les assistants le prince Charles, en uniforme de feld-maréchal russe, le prince Auguste de Wurtemberg, et les généraux von der Goltz et de Radziwil, qui représentaient l'empereur d'Allemagne. Le ministre des affaires étrangères était représenté par MM. de Philippsborn, de Radowitz et le comte Herbert de Bismarck. Les maréchaux de la cour, les aides de camp des princes royaux, l'état-major du régiment de grenadiers de l'empereur Alexandre et du 6^e régiment de cuirassiers, et tous les officiers du 3^e régiment d'uhlans (empereur Alexandre), qui est en garnison à Beeskow et à Furstenwalde, assistaient également à la cérémonie.

Danemark. — Une dépêche anglaise annonce qu'à la date de vendredi soir un terrible incendie menaçait de détruire tout un quartier de Copenhague. Les pompiers ne pensaient pas pouvoir lutter avec avantage contre l'incendie. On craignait pour l'ambassade anglaise. Le roi et le prince royal étaient sur le lieu du sinistre, encourageant les pompiers.

Russie. — Les fêtes du jubilé, le 2 mars, se sont passées sans incident. Partout a régné une joyeuse animation, les rues étaient encombrées de promeneurs qui contemplaient une brillante illumination. Sur différentes places, les musiques militaires jouaient les airs nationaux. On n'a constaté nulle part le moindre désordre, la circulation n'a subi aucun arrêt.

Un service d'actions de grâces a été célébré aussi dans la salle de la Bourse, et le soir il y a eu représentation de gala au théâtre.

Le Messager officiel publie les adresses du Conseil de l'empire et du Sénat, ainsi que les réponses de l'empereur.

Dans sa réponse au Conseil de l'empire, S. M. remercie ce corps des sentiments de fidélité qu'il a exprimés, et de l'appui que lui ont donné les ministres actuels et précédents dans l'accomplissement des grands travaux législatifs. Elle rappelle les noms de plusieurs hommes que la mort a enlevés et qui avaient pris part à l'œuvre des réformes, et la coopération active du grand-duc Constantin à l'affranchissement des paysans. Elle exprime l'espoir que le Conseil lui continuera son concours et que Dieu aidera la Russie à sortir des circonstances douloureuses dans lesquelles elle se trouve actuellement.

En réponse à l'adresse du Sénat, le czar dit qu'il a la ferme confiance que les sénateurs continueront à agir pour le bien du pays et en vue de rétablir l'ordre légal.

La lettre de l'empereur Guillaume est accueillie avec sympathie par toute la presse. Le Golos estime que, surtout dans les circonstances actuelles, elle est particulièrement propre à calmer les appréhensions de la société russe.

— Le Daily-Telegraph apprend de Vienne que le comité révolutionnaire a sommé le général Loris-Melikoff de se démettre de ses fonctions dans la semaine.

La garnison de St-Petersbourg a été augmentée de 6000 hommes.

Le Standard annonce que le général Loris-Melikoff a envoyé plusieurs agents à Genève pour surveiller les socialistes russes.

— D'après le Standard, l'assassin qui a voulu tuer le général Loris-Melikoff est juif ; c'est un étudiant du gymnase de Minsk.

Le général lui ayant demandé pourquoi il avait tiré, il répondit : parce que vous êtes un bourreau.

Le Daily-News affirme que l'assassin est un homme stupide, sans idées, probablement un instrument loué pour le crime.

Roumanie. — Le ministre de la justice a annoncé à la chambre que M. Stourdza, ministre des finances, avait donné sa démission qui a été acceptée par le prince. M. Bratiano est chargé de l'intérim des finances. On parle de M. Campiano ou de M. Costinescu pour succéder à M. Stourdza.

M. Stourdza et M. Calenderu vont à Berlin représenter le gouvernement roumain pour la question du rachat des chemins de fer roumains.

Etats-Unis. — Un des fils du général Grant, ancien président de la République des Etats Unis, vient de se marier avec une jeune Américaine, miss Jenni Flood. La future a apporté en dot une somme de 2,500,000 dollars, soit douze millions cinq cent mille francs de notre monnaie.

On mande de New-York au Fremdenblatt que la fameuse mélodie du Yunkée doodle est menacée d'être dépossédée de l'honneur d'être le chant national de l'Amérique du Nord. Depuis un an, le Herald donnait presque tous les jours des détails sur le travail de composition entrepris par un maître de chapelle du nom de Patrick S. Gilmore, pour doter la grande république d'un hymne digne d'elle.

Enfin l'œuvre fut exécutée, et la nouvelle mélodie, qui a pour titre Columbia, paraît devoir être bientôt adoptée comme chant national. Le commencement rappelle le chœur de Judas Machabée. Le milieu est une reminiscence de la Marseillaise, la fin est copiée sur une chanson patriotique allemande. Voilà ce qui peut s'appeler une œuvre homogène !

Madagascar. — Un journal de l'île Bourbon raconte ce qui suit :

« Il y a quelques années M. de Laborde (mort à Madagascar au mois de décembre 1879) obtenait du gouvernement malgache la concession d'un terrain. La convention intervenue alors fut signée, à la fois, de la France et de l'Angleterre ; l'original en existe aux archives des affaires étrangères. C'est là un acte on ne peut mieux cimenté. Sur cette concession s'établirent des missionnaires français, qui apprennent aux enfants malgaches à lire et à écrire et se livrent à des travaux de culture sur lesquels les naturels prennent souvent modèle.

« Tant que vécut M. de Laborde, les choses restèrent en l'état. M. de Laborde mort, les pasteurs protestants anglais, qui n'avaient plus à redouter sa grande influence personnelle, crurent le moment venu de conseiller au gouvernement malgache de reprendre la concession donnée et d'en expulser les missionnaires français.

« Les choses en étaient là, lorsque le gouvernement de la République désigna comme consul de France à Madagascar, M. Casas.

« Dès l'arrivée de M. Casas à Tananarive, les difficultés commencèrent. On lui signifia que le contrat précédemment consenti n'existait plus, que la signature de la France au bas de l'acte de concession était nulle et de nulle valeur. M. Casas protesta ; il menaçait d'amener son pavillon et annonça qu'il allait en référer à son gouvernement.

« Le gouvernement malgache tint bon ; M. Casas fut abreuvé d'ennuis et finalement dut quitter Tananarive, la capitale de l'île, pour se replier sur une ville de la côte, à Tamatava.

« Là, il se renferma dans une extrême réserve en ce qui concerne ses rapports avec les autorités malgaches, et il attend, pour prendre des résolutions définitives, qu'il ait reçu les instructions de la métropole. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 4 mars.

Au Sénat, M. Béranger (centre gauche) combat vivement l'art. 7, et engage les républicains à ne pas entrer dans une voie qui conduit au despotisme.

M. Foucher de Careil (radical) soutient que les Jésuites sont un parti de lutte et un danger.

M. Buffet fait l'éloge de l'enseignement des Jésuites ; il rappelle le dévouement des professeurs et des élèves congréganistes pendant la guerre.

M. Jules Simon revendique le même mérite pour tout le corps enseignant de la France.

La séance est ensuite levée.

SAINT-PETERSBOURG, 4 mars.

L'auteur de l'attentat dirigé contre le général Loris Melikoff a subi un premier interrogatoire. Il a déclaré que le général Melikoff sera infailliblement tué, qu'il était condamné à mort.

FAITS DIVERS

Dans une battue nocturne, une ronde de police arrête un individu porteur d'un paquet scabreux et d'une physionomie aventureuse.

— D'où vient ce lopin ? demande le chef de ronde.

— Ce sont des amis qui se sont cotisés pour me l'offrir.

— Que contient le paquet ?

— Six tiges de bottes et une fourchette d'argent.

— Que prétendez-vous faire des tiges de bottes ?

— Des tripes à la mode de Caen.

— Et de la fourchette ?

— La fourchette... c'est pour les manger.

— Une jeune femme en deuil passe sur le boulevard.

Quelqu'un dit à Calino :

— C'est sans doute une jeune veuve. Ne trouvez-vous pas, avec moi, que c'est charmant de voir passer une jeune veuve ?

Calino avec conviction :

— Pas la sienne !

Une colonie sur la plate-forme du Palais d'Hiver en Russie. — Le récent attentat dont a été l'objet l'empereur Alexandre a remis sur le tapis bien des anecdotes sur le Palais d'Hiver. En voici une publiée par le *Globe* de Londres et qui n'est peut-être pas la moins originale :

« Sous le règne du czar Nicolas, des sentinelles avaient été postées sur les toits plats du palais. Or, comme la température n'était pas des plus douces là haut, les soldats trouvèrent moyen de monter le matériel nécessaire à la construction de guérites. Peu à peu ils s'y installèrent tellement bien qu'ils trouvèrent moyen d'aménager si confortablement le grand espace où ils montaient la garde, que ceux des soldats qui étaient mariés amenèrent leurs femmes.

« Celles-ci, qui ne venaient d'abord que pour quelques heures, s'installèrent bientôt tout à fait et avec leurs enfants auprès de leurs maris. Quant aux sentinelles célibataires, les petites aises que prenaient leurs camarades en montant leur faction en famille leur firent désirer de se marier à leur tour. Ils associèrent des femmes à leur haute position et au bout de très peu de temps, une véritable colonie vivait sur les toits du Palais d'Hiver.

« Des enfants vinrent naturellement augmenter le nombre de cette bourgade aérienne, puis on y éleva de la volaille et des animaux domestiques : un jour une vache se promenait gravement sur les toits.

« Comment on s'y était pris, par exemple, pour la hisser, est une chose sur laquelle a toujours plané le plus profond mystère, le moyen importe peu d'ailleurs ; l'essentiel, c'est qu'elle y vint et qu'elle se trouva très bien dans ce campement improvisé. Elle s'y trouvait tellement bien qu'elle prenait ses ébats en toute liberté, traduisant sa joie par de longs mugissements harmonieux, qui finirent par attirer l'attention des habitants du palais.

« Un beau jour on monta sur les toits pour chercher la cause de ce bruit insolite et l'on trouva la colonie de factionnaires qui fut immédiatement dispersée par ordre supérieur.

« Et voilà comment, il suffit d'une simple vache pour détruire le bonheur calme et sans nuage des sentinelles aériennes du Palais d'Hiver »

M. S. USSIENS, Rédacteur.

PLUS DE DOS RONDS



BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et elle donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine, en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de la bretelle ordinaire et celui de faire ressortir la poitrine.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser de sur les épaules.
5. Il y a moins de tirage sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
6. Chaque partie du pantalon peut-être fixée comme l'on veut.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quant il pleut, on peut relever le derrière de son pantalon, sans affecter le devant.

Prière de donner la mesure de la poitrine, en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 francs.

MAISON PRINCIPALE ET DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE ET LE CONTINENT

134, RUE DE RIVOLI, 134

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE N. KENDALL,

134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

NOUVELLE ENCRE

J. GARDOT A DIJON

NOIRE EN ÉCRIVANT
N'ÉPAISSISSANT PAS
N'OXYDANT PAS
LES PLUMES

VIOLET NOIR COMMUNICATIVE
COPIANT MÊME
PLUSIEURS MOIS
APRÈS L'ÉCRITURE

CHEZ TOUS LES PAPETERIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

A PARIS DÉPÔT SPÉCIAL 14, R. DES PETITES-ÉCOLES

LA MEILLEURE DES ENCRE

CAMPAGNE A LOUER

A Givisiez, chef-lieu de paroisse, à distance de 2 1/2 kilomètres de Fribourg, une vaste maison de campagne, contenant 16 chambres meublées, et toutes les dépendances désirables. On louerait soit pour une saison, soit pour plusieurs années, au besoin avec batterie de cuisine et linge.

S'adresser à M. Frédéric Week, avocat, à Fribourg. (66)

Patronage des domestiques

Un grand nombre de jennes gens et de jeunes personnes demandent à se placer.

S'adresser à M. l'abbé Mouillet, préfet au Collège Saint-Michel, à Fribourg.

A la librairie catholique

Mois de St-Joseph des enfants de Marie, par le R. P. Huguet. 14^e édition améliorée contenant des exemples nouveaux. Prix : 60 cent.

Recueil de pratiques pieuses en l'honneur de saint Joseph, par Mgr Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté. Prix : 1 25 cent.

Saint Joseph, avocat des causes désespérées. Nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix : 2 fr.

Saint Joseph, protecteur de l'Église, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaeghe. 2^e édition. Prix : 3 fr.

Vie de saint Joseph, l'époux de la divine Marie et le Père nourricier de Jésus, enrichie d'un recueil de ses faveurs les plus marquantes envers les hommes et suivie de prières, de méditations et du mois consacré à saint Joseph, par l'abbé P... Prix : 1 fr. 50 cent.

Neuvaine à saint Joseph ou méditations pour chaque mois. Prix : 80 cent.

Les enseignements de Nazareth, par M^{re} A. de Genilles. Prix : 20 cent.

La gloire de saint Joseph, représentée dans ses principales grandeurs avec quelques exercices de dévotion pour l'honneur et le servir, par le P. Jean Jacquinet, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition. Prix : 3 fr.

Trésor des serviteurs de saint Joseph ou manuel complet de pratiques et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix : 1 fr. 50 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse. LETTRE A M. LE CURÉ DE SALES

AU SUJET DE SA BROCHURE SUR LA HIERARCHIE CATHOLIQUE par M. JACCOD, ancien curé. Extrait de la Revue de la Suisse catholique. Prix : fr. 0 30 cent. au profit de l'Œuvre de St-François de Sales.

En vente à l'Imprimerie catholique au profit de l'Œuvre de St-François de Sales

LETTRE PASTORALE

DE S. G. Mgr Cosandey

EVÊQUE DE LAUSANNE
Prix : 0 30 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

PHOTOGRAPHIES

DE Mgr COSANDEY

Evêque de Lausanne
Format album 1 fr.
Format cartes de visite 50 cent

BOURSE DE GENEVE DU 4 MARS

FONDS D'ETATS				ACTIONS			
COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	—	99	—	Suisse-Occidentale	98	100	87 98
4 1/2 Fédéral 1867	100 3/4	100 1/2	100 3/3	privilégiées	—	4.8	457 460
1871	—	—	—	Central-Suisse	—	345	343 345
5 0/0 Italien	81 15	81 10	81 20	Nord-Est Suisse	165	165	163 166
5 0/0 Valais	—	1027	—	privilégiées	405	408	405 410
OBLIGATIONS				Union Suisse	—	120	120 122
Quest-Suisse	465 1/2	—	467 1/2	Saint-Gotthard	333	30	332 335
Suisse-Occidentale 1873-76	—	1015	—	Union privilégiées	—	—	332 335
1878	434 3/4	434 1/2	435	Comptoir d'escompte	—	—	635 645
3 0/0 Jongne à l'Éclépens	—	—	356	Banque du commerce	—	—	— 1950
Franco-Suisse	—	—	—	de Genève	—	—	— 440
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	Fédérale	—	—	435 440
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	—	Société suisse des chemins de fer	—	—	590 592
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	Banque des chemins de fer	6460	6460	6470 6470
Lombards anciennes	261 3/4	—	—	de Paris et Pays-Bas	—	—	935 937
nouvelles	—	—	—	Crédit Lyonnais	—	—	915 917
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	715 720
Méridionales	261 3/4	261 1/2	262	Omnium genevois	—	1230	1250 1250
Bons méridionaux	534	532 1/2	535	Baslerbankwein	—	572	610 576
Nord-Espagne	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	760	745	747 747
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	belge du gaz	515	—	515 520
Société générale des chemins de fer	495	494 1/2	495	Gaz de Genève	565	—	562 567
				Marseille	667	—	667 670
				Appareillage, Gaz et Eau	72	—	72 75
				Tabacs italiens	—	—	830 85

BOURSE DE PARIS

3 mars		4 mars	
AU COMPTANT			
97 93	Consolidés	97 7/8	97 7/8
82 50	3 0/0 Français	82 47	82 47
116 30	5 0/0 Id.	116 12	116 12
—	Or, à New-York	—	—
135	Argent à Londres	135	135
A TERME			
82 57	3 0/0 Français	82 60	82 60
116 30	5 0/0 Id.	116 22	116 22
81	5 0/0 Italien	80 95	80 95
—	3 0/0 Anglais	10 60	10 60
11 05	5 0/0 Turc	87 80	87 80
—	5 0/0 Russe 1877	74 85	74 85
74 31	4 0/0 Autrichiens	945 85	945 85
947 50	Banque de Paris	920	920
925	Crédit Lyonnais	740	740
730	Mobilier français	1085	1085
1090	Crédit foncier	710	710
717 50	Mobilier Espagnol	583 75	583 75
585	Autrichiens	1355	1355
1335	Gaz Parisien	813 75	813 75
813 75	Suez	—	—